Renseignements : **Relations avec les investisseurs**
416-947-1212

(Tous les montants sont exprimés en dollars américains, sauf indication contraire)

AGNICO-EAGLE DÉCLARE ET CONFIRME UN DIVIDENDE TRIMESTRIEL DE 0,22 $ PAR ACTION

Toronto (le 30 avril 2013) – Mines Agnico-Eagle Limitée (NYSE : AEM) (TSX : AEM) (« Agnico-Eagle » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer que son conseil d'administration a approuvé le paiement d'un dividende en espèces trimestriel de 0,22 $ par action ordinaire. Le prochain de ces dividendes sera versé le 17 juin 2013 (au lieu du 15 juin 2013 indiqué dans le communiqué du 25 avril 2013) aux actionnaires inscrits en date du 3 juin 2013. Agnico-Eagle a déclaré un dividende en espèces à l'intention de ses actionnaires pour chacun des 31 derniers exercices.

Programme de réinvestissement des dividendes

Veuillez cliquer sur le lien ci-dessous pour obtenir de l'information sur le programme de réinvestissement des dividendes de la Société**.**

Programme de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions (en anglais)

Agnico-Eagle

Agnico-Eagle, un producteur d'or canadien établi de longue date, compte des exploitations au Canada, en Finlande et au Mexique et exerce des activités d'exploration et de mise en valeur au Canada, en Finlande, au Mexique et aux États-Unis. La Société est en mesure de profiter entièrement de la hausse du cours de l'or en raison de sa décision de ne pas vendre d'or à terme et elle maintient sa stratégie permettant aux actionnaires de profiter davantage du cours de l'or, sur une base par action. La Société a déclaré un dividende en espèces pour chacun des 31 derniers exercices. www.agnicoeagle.com

-30-